Association Saint-Benoît-Labre

17 octobre 2025

Assemblée générale 2025

Rapport moral

Nous avons la chance d'appartenir et de faire vivre une association dynamique et reconnue comme telle. Nous constatons chaque jour que nous héritons d'une intuition formidable. Depuis notre dernière assemblée générale, sa vocation a légèrement changé, ce qui est la conséquence de l'influence forte que saint Benoît-Joseph Labre à sur nos contemporains.

Pour retracer rapidement l'historique de notre association, nous devons remonter à 1983, année du bicentenaire de la mort de Benoît-Joseph. Cette année-là de grandes célébrations sont organisées, notamment à Amettes, dont une messe retransmise sur France-Culture, célébrations qu'il a fallu coordonner grâce à une structure naissante. Pour l'occasion, Mgr Huyghe avait demandé la création d'un Comité Saint-Benoît-Labre qui avait pour but de valoriser la dévotion de notre ami vagabond. Le pèlerinage à saint Benoît Labre est déclaré pèlerinage diocésain. Amettes est déclaré lieu phare pour la pastorale du diocèse d'Arras.

Dès le début de 1984, des groupes d'adultes et d'enfants s'annoncent nombreux.

Mais où les accueillir ? Par beau temps, c'est facile : les pique-niques et les rencontres sont possibles dans la pâture de la maison natale du saint. Durant les fêtes du bicentenaire, l'AEP de l'école Saint-Benoît avait bien mis la salle du Patronage à la disposition des pèlerins, mais contre rémunération. Il devenait urgent de trouver un toit pour les fidèles qui souhaitent passer une journée à Amettes.

Le 9 mars 1987, Mgr Harlé signe l'achat de la parcelle sur laquelle seront construits l'abri du pèlerin et l'Ehpad des Augustines.

Le 3 septembre 1989, jour de la clôture de la neuvaine, Mgr Derouet pose la première pierre de l'abri.

Le 16 avril suivant, soit 7 mois après la première pierre, l'abri n'est pas tout-à-fait terminé mais il ouvre ses portes aux pèlerins qui sont venus fêter saint Benoît Labre. L'abri terminé sera inauguré lors de la neuvaine 1990.

Pour gérer le lieu, les responsables du comité Saint-Benoît-Labre demandent l'érection d'une association Saint-Benoît-Labre reconnue comme association publique de fidèles, un statut très particulier qui place une association sous la tutelle du diocèse. Le décret d'érection de l'association est signé le 4 février 1991.

Les statuts prévoient que « L'association a pour but de favoriser, encourager et réaliser toutes les activités relatives au culte de Saint Benoît Labre notamment à Amettes, et d'en assurer la gestion matérielle et financière. Elle assurera également la gestion et l'entretien des bâtiments et des terrains concernés par ce culte, notamment la maison natale de saint Benoît et l'abri du pèlerin.»

L'association est invitée à œuvrer pour le remboursement au diocèse des sommes engagées dans l'édification de l'abri. Cela devait se faire en 20 ans, et ce sera soldé en 13 ans. Malgré tout, l'abri reste la propriété du diocèse.

Au fil des années, la mission de l'association s'est enrichie. Elle est devenue experte, entre autres, dans la sonorisation des événements et dans la cuisson des frites… Grâce au travail passionné de certains membres, elle est devenue une référence dans la connaissance historique autour de la vie de saint Benoît.

Quand il s'est agit de tracer la Via Francigena moderne, Amettes s'est naturellement retrouvée sur la carte. Il est vrai qu'Amettes est sans doute le seul village du Pas-de-Calais à avoir une notoriété internationale. À tel point que saint Benoît-Joseph a été désigné saint patron des randonneurs et de la Via Francigena.

Il restait à Amettes d'être reconnue comme sanctuaire. Mgr Jaeger y avait pensé. Mgr Leborgne l'a officialisé. Pour cela, il fallait clarifier la position des deux

entités : l'association et le sanctuaire. L'année dernière, nous avons voté la modification des statuts avec l'abandon de la notion d'association publique de fidèles. En résumé, il reste à l'association l'entretien de la maison natale et de ses abords, et continue à assurer la restauration et la logistique lors de la neuvaine.

Le sanctuaire gère tout le reste. Les seuls revenus de l'association sont maintenant les cotisations. Le plus important, c'est que grâce à la motivation de chacun, Amettes a rejoint la prestigieuse famille des Lourdes et Lisieux.

Et ce n'est pas fini… Le 25 mai prochain, Mgr Leborgne déclarera Benoît-Joseph Labre saint patron du diocèse en plus de saint Vaast.

Faut-il encore convaincre quelqu'un que l'influence du Vagabond de Dieu n'a jamais été aussi vivace ? À ceux qui s'en étonnent, il faut faire remarquer que ce n'est pas par hasard. L'association est constituée de fidèles passionnés. Depuis bientôt 35 ans, ils œuvrent avec intelligence, générosité et en amitié pour que saint Benoît-Joseph soit toujours vivant au milieu de notre quotidien. Si le sanctuaire a été créé et si le diocèse se met sous la protection de saint Benoît, c'est en quelque sorte grâce aux bénévoles qui se sont succédé dans une association dynamique. Parions que cela va durer encore longtemps.

Jean Capelain